



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 5 JUIN 2023 À 19 H 31 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire François Veilleux ;  
Madame la conseillère Nicole Jacques ;  
Messieurs les conseillers David Veilleux, Jérôme Pomerleau, Patrick Mathieu et  
Vincent Roy.

Sont également présent(e)s :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, Monsieur François Veilleux.

### Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. FAITS SAILLANTS DU MAIRE 2022
4. GREFFE
  - 4.1 ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL
  - 4.2 DÉPÔT DU PLAN DU PARC INDUSTRIEL
  - 4.3 ADOPTION RÈGLEMENT 2023-493 CONCERNANT LA CITATION D'UN LIEU À TITRE D'IMMEUBLE PATRIMONIAL – MAISON FÉLIX-GEORGES-FORTIER
  - 4.4 ACHAT D'UN IMMEUBLE DE 9334-0214 QUÉBEC INC. – DÉVELOPPEMENT FRASER
  - 4.5 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL
  - 4.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LE CCU – RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-498
  - 4.7 ACHAT D'UN IMMEUBLE DE MARKAM INC.
5. URBANISME
  - 5.1 MANDAT POUR LA NOUVELLE EMPRISE DE LA 115<sup>E</sup> RUE (NOM À DÉTERMINER) – STANTEC
6. TRAVAUX PUBLICS
  - 6.1 DIRECTIVE DE CHANGEMENT – TRAVAUX DANS LA 183<sup>E</sup> RUE
7. LOISIRS
  - 7.1 AUTORISATION D'UNE ACTIVITÉ AVEC PERMIS D'ALCOOL SUR L'ILE RONDE – PIQUE-NIQUE FAMILIAL DU 16 JUIN 2023 – CHAMBRE DE COMMERCE DE BEAUCEVILLE
  - 7.2 APPROBATION DE L'ÉCHELLE SALARIALE DES EMPLOYÉS DE L'AQUATIQUE
  - 7.3 ABOLITION DES FRAIS DE LOCATION DES VOLUMES À LA BIBLIOTHÈQUE
8. TRÉSORERIE
  - 8.1 APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES
  - 8.2 AFFECTATION POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE DE 100 000\$ À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ
  - 8.3 AFFECTATION POUR LE PAIEMENT COMPTANT LORS DU REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #2012-272 (PROLONGEMENT DE SERVICE DANS LE PARC INDUSTRIEL) POUR UN MONTANT DE 300 000\$ À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ
  - 8.4 AFFECTATION AU FONDS RÉSERVÉ DE LA PISTE CYCLABLE UN MONTANT DE 220 000\$ À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ POUR LA FINALISATION DES TRAVAUX DE LA PISTE CYCLABLE
  - 8.5 AFFECTATION AU FONDS RÉSERVÉ DES HONORAIRES PROFESSIONNELS UN MONTANT DE 200 000\$ À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ EN VUE DE LA RÉALISATION DE DIVERS ÉTUDES PROFESSIONNELLES
  - 8.6 AFFECTATION AU FONDS RÉSERVÉ POUR DES SITUATIONS D'URGENCES (SINISTRE OU AUTRES) UN MONTANT DE 100 000\$ À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ
  - 8.7 CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR PROJET D'AMÉNAGEMENT RÉSILIENT UN MONTANT DE 250 000\$ À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ





- 8.8 ANNULATION D'UN SOLDE RÉSIDUAIRE
- 8.9 RADIATION DE MAUVAISES CRÉANCES
- 9. VARIA
  - 9.1 ~~LA VILLE SOULIGNE LE DÉCÈS DE PIERRE GOULET - REPORTÉ~~
  - 9.2 MÉDAILLE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR MARIE-PHILIP POULIN
  - 9.3 VIVRE EN VILLE
  - 9.4 TROTTOIRS DU PONT
  - 9.5 CORVÉE SUR LA PISTE CYCLABLE
  - 9.6 TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL<
  - 9.7 ROUTE DE LA DESSERTÉ
  - 9.8 RASSEMBLEMENT DES BELLES DE LA CHAUDIÈRE
  - 9.9 TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE BEAUCEVILLE
  - 9.10 RESTAURANT DE L'ARÉNA
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**R-2023-06-7748** IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

## 3. FAITS SAILLANTS DU MAIRE 2022

Le maire, François Veilleux, fait rapport des faits saillants du rapport financier 2022 de la Ville de Beauceville.

Le rapport sera déposé sur le site internet de la Ville au cours des prochains jours.

## 4. GREFFE

### 4.1 ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

**R-2023-06-7749** IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 19 mai 2023 soit adopté tel que rédigé.

### 4.2 DÉPÔT DU PLAN DU PARC INDUSTRIEL

Sandra Bernard, greffière, dépose au conseil le plan du parc industriel à jour signé ce jour par Sandra Bernard et Claude Pelletier, directeur de l'urbanisme – ce plan étant de nature confidentielle et devant seulement servir à un usage interne.

### 4.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-493 CONCERNANT LA CITATION D'UN LIEU À TITRE D'IMMEUBLE PATRIMONIAL – MAISON FÉLIX-GEORGES-FORTIER

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du règlement 2023-493 concernant la citation d'un lieu à titre d'immeuble patrimonial – maison Félix-Georges-Fortier a été donné le 6 mars 2023 ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été donné le 30 mars 2023 concernant la possibilité aux citoyens de se présenter à une séance du comité consultatif d'urbanisme, détenant les pouvoirs du comité local du patrimoine, afin de présenter leurs observations ;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires de l'immeuble visé ont reçu un avis spécial, par huissier, du projet de règlement et de la date de la tenue de la consultation publique ;

**CONSIDÉRANT QUE** le nom du règlement a été précisé afin d'ajouter le nom de la





maison citée, soit la maison Félix-Georges-Fortier ;

**CONSIDÉRANT QUE** la date de tenue du comité consultatif d'urbanisme a également été corrigé dans le règlement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le texte du règlement a été légèrement modifié aux articles 5 et suivants pour être conforme à la législation professionnelle en vigueur sur les titres réservés ;

**CONSIDÉRANT QUE** le délai minimal de 60 jours depuis l'avis de motion est maintenant écoulé ;

**R-2023-06-7750** **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

**D'ADOPTER** le règlement numéro 2023-493 concernant la citation d'un lieu à titre d'immeuble patrimonial – maison Félix-Georges-Fortier ;

**QUE** le règlement 2023-493 entrera en vigueur conformément à la loi.

#### 4.4 ACHAT D'UN IMMEUBLE DE 9334-0214 QUÉBEC INC. – DÉVELOPPEMENT FRASER

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de vente a été préparé par Me Denys Quirion, notaire concernant l'acquisition, par la Ville, du lot numéro 6 540 805 (étant un bassin de rétention à venir dans le développement Fraser) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville avait déjà approuvé cette transaction dans sa résolution numéro R-2022-10-7535 ;

**R-2023-06-7751** **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville accepte ce projet d'acte notarié et mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, ainsi que Sandra Bernard, greffière ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de signer ledit acte de vente notariée, avec la modification relative au numéro de résolution et date des présentes qui seront alors inscrites dans la vente finale ;

**QUE** la somme soit payée à même le règlement d'emprunt numéro 2022-480 (et modifié par le règlement 2023-488).

#### 4.5 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a régulièrement besoin d'approuver des actes par résolutions ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit souvent recourir à des séances extraordinaires du conseil de la Ville ;

**R-2023-06-7752** **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

**QUE** le calendrier des séances ordinaires du conseil soit modifié afin d'ajouter des dates de séances régulières ;

**QUE** les dates des séances régulières du conseil seront désormais les suivantes pour le restant de l'année 2023, toujours à 19h30 :

19 juin ; 5 juillet ; 14 août ; 28 août ; 11 septembre ; 2 octobre ;  
16 octobre ; 6 novembre ; 20 novembre ; 4 décembre ;  
11 décembre ;

**QU'**un avis public soit donné des nouvelles dates des séances du conseil par Sandra Bernard, greffière.

#### 4.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LE CCU – RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-498





**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné le 18 mai 2023 du règlement 2023-498 ;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet du règlement 2023-498 a également été adopté le 18 mai 2023 ;

**R-2023-06-7753** **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville adopte le règlement numéro 2023-498 constituant un comité consultatif d'urbanisme ;

**QUE** le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

#### 4.7 ACHAT D'UN IMMEUBLE DE MARKAM INC.

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu un projet d'acte de vente notariée de Me Christine Bergeron, notaire, étant une vente de la part de Markam Inc. du lot 6 406 203, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce contrat est conforme à la clause CONDITIONS PARTICULIÈRES de l'acte de vente signé le 15 février 2021 et publié sous le numéro 26 065 171 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Beauce ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville avait déjà accepté ce projet lors de la résolution numéro R-2023-05-7711, mais qu'une correction devait être faite au projet sur la question des ajustements de taxes foncières ;

**R-2023-06-7754** **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville accepte d'acheter le lot 6 406 203, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, au prix de quatorze mille dollars (14 000,00 \$), plus les taxes applicables et aux autres conditions prévues au projet de vente modifié et soumis par Me Christine Bergeron, notaire ;

**QUE** la Ville nomme François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, ainsi que Me Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de signer ledit contrat de vente et ses documents accessoires ;

**QUE** la somme sera payée à même le fonds réservé du parc industriel.

#### 5. URBANISME

##### 5.1 MANDAT POUR LA NOUVELLE EMPRISE DE LA 115<sup>E</sup> RUE (NOM À DÉTERMINER) – STANTEC

**CONSIDÉRANT QU'**une nouvelle rue doit être construite au Nord de la 115<sup>e</sup> Rue actuelle étant donné que la rue actuelle sera fermée et son emprise vendue ;

**CONSIDÉRANT QUE** des études doivent être réalisées avant la construction de la nouvelle emprise ;

**R-2023-06-7755** **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville accepte l'offre de services de Stantec Experts-conseils Itée pour la somme budgétée de 31 380,00 \$, plus les taxes applicables ;

**QUE** Claude Pelletier, directeur de l'urbanisme, soit autorisé à signer ladite entente de service ;

**QUE** la somme soit payée à même le règlement 2020-429 (revitalisation centre-ville).

#### 6. TRAVAUX PUBLICS

##### 6.1 DIRECTIVE DE CHANGEMENT – TRAVAUX DANS LA 183<sup>E</sup> RUE





**CONSIDÉRANT QUE** des travaux ont actuellement lieu sur la 183<sup>e</sup> Rue ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu une directive de changement DC-06 de la firme WSP et un courriel explicatif en date du 1<sup>er</sup> juin 2023, puisque des travaux nécessaires étaient absents des plans et devis soumis à un appel d'offre public ;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget proposé pour les travaux est approximativement de 8 000,00 \$ à 10 000,00 \$, plus les taxes applicables ;

**R-2023-06-7756** **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville accepte cette directive de changement, pour un montant approximatif de 10 000,00 \$ maximum, plus les taxes applicables ;

**QUE** Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer la directive de changement ;

**QUE** la somme soit payée à même le règlement d'emprunt numéro 2022-473.

## 7. LOISIRS

### 7.1 AUTORISATION D'UNE ACTIVITÉ AVEC PERMIS D'ALCOOL SUR L'ÎLE RONDE – PIQUE-NIQUE FAMILIAL DU 16 JUIN 2023 – CHAMBRE DE COMMERCE DE BEAUCEVILLE

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité du pique-nique familial aura lieu le 16 juin 2023 sur l'Île Ronde ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Chambre de commerce de Beauceville souhaite vendre de l'alcool sur place et demande un permis ;

**R-2023-06-7757** **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville appuie cette demande de permis de vente d'alcool, selon les conditions requises par la Chambre de commerce de Beauceville, pour l'événement du 16 juin 2023 sur l'Île Ronde ;

**QUE** la Ville mandate Serge Vallée, directeur général, afin de signer tous les documents requis à ce sujet.

### 7.2 APPROBATION DE L'ÉCHELLE SALARIALE DES EMPLOYÉS DE L'AQUATIQUE

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite offrir de meilleures conditions à ses employés du secteur aquatique ;

**CONSIDÉRANT** le tableau préparé avec les nouvelles échelles salariales ;

**R-2023-06-7758** **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

**D'ADOPTER** ces nouvelles échelles salariales, annexées aux présentes, avec rétroaction au 1<sup>er</sup> mai 2023.

### 7.3 ABOLITION DES FRAIS DE LOCATION DE VOLUMES À LA BIBLIOTHÈQUE

**CONSIDÉRANT QUE** la bibliothèque perçoit des frais de location de ses volumes ;

**CONSIDÉRANT** le désir de la Ville de rendre sa bibliothèque la plus accessible possible ;

**R-2023-06-7759** **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville abolisse les frais de location de volume à la bibliothèque.





## 8. TRÉSORERIE

### 8.1 APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES

R-2023-06-7760

**IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

**QUE** le bordereau des comptes daté du 2 juin 2023 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

### 8.2 AFFECTATION POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE DE 100 000,00 \$ À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a réalisé un excédent de recettes pour l'exercice financier 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet excédentaire ;

R-2023-06-7761

**IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville autorise une affectation de 100 000,00 \$ pour des travaux de pavages à même l'excédent de fonctionnement non affecté ;

**QUE**, le cas échéant, cette somme soit retournée au surplus non affecté.

### 8.3 AFFECTATION POUR LE PAIEMENT COMPTANT LORS DU REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #2012-272 (PROLONGEMENT DE SERVICE DANS LE PARC INDUSTRIEL) POUR UN MONTANT DE 300 000,00 \$ À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a réalisé un excédent de recettes pour l'exercice financier 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet excédentaire ;

R-2023-06-7762

**IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville autorise une affectation de 300 000,00 \$ pour le paiement comptant lors du refinancement du règlement d'emprunt 2012-272 à même l'excédent de fonctionnement non affecté ;

**QUE**, le cas échéant, cette somme soit retournée au surplus non affecté.

### 8.4 AFFECTATION AU FONDS RÉSERVÉ DE LA PISTE CYCLABLE UN MONTANT DE 220 000,00 \$ À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ POUR LA FINALISATION DES TRAVAUX DE LA PISTE CYCLABLE

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a réalisé un excédent de recettes pour l'exercice financier 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet excédentaire ;

R-2023-06-7763

**IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville autorise une affectation de 220 000,00 \$ au fonds réservé de la piste cyclable à même l'excédent de fonctionnement non affecté ;

**QUE**, le cas échéant, cette somme soit retournée au surplus non affecté.







**8.5 AFFECTATION AU FONDS RÉSERVÉ DES HONORAIRES PROFESSIONNELS UN MONTANT DE 200 000,00 \$ À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ EN VUE DE LA RÉALISATION DE DIVERSES ÉTUDES PROFESSIONNELLES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a réalisé un excédent de recettes pour l'exercice financier 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet excédentaire ;

**R-2023-06-7764** **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville autorise une affectation de 200 000,00 \$ au fonds réservé des honoraires professionnelles à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour la réalisation de diverses études professionnelles ;

**QUE**, le cas échéant, cette somme soit retournée au surplus non affecté.

**8.6 AFFECTATION AU FONDS RÉSERVÉ POUR DES SITUATIONS D'URGENCES (SINISTRE OU AUTRES) UN MONTANT DE 100 000,00 \$ À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a réalisé un excédent de recettes pour l'exercice financier 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet excédentaire ;

**R-2023-06-7765** **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville autorise une affectation de 100 000,00 \$ pour des situations d'urgence (sinistre ou autres) à même l'excédent de fonctionnement non affecté, afin d'être apte à faire face à toute éventualité, le cas échéant ;

**QUE**, le cas échéant, cette somme soit retournée au surplus non affecté.

**8.7 CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR PROJETS D'AMÉNAGEMENTS RÉSILIENTS UN MONTANT DE 250 000\$ À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a réalisé un excédent de recettes pour l'exercice financier 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet excédentaire ;

**R-2023-06-7766** **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville autorise une affectation de 250 000,00 \$ pour la création d'un fonds réservé pour des projets d'aménagements résilients à même l'excédent de fonctionnement non affecté ;

**QUE**, le cas échéant, cette somme soit retournée au surplus non affecté.

**8.8 ANNULATION D'UN SOLDE RÉSIDUAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a entièrement réalisé l'objet du règlement 2021-452 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une partie de ce règlement a été financée de façon permanente ;





**CONSIDÉRANT QU'**il existe pour ce règlement un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

**CONSIDÉRANT QUE** le financement de ce solde n'est pas requis et que ce solde ne devrait plus apparaître dans les registres du Ministère ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu, à cette fin, de modifier le règlement d'emprunt identifié à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité ;

**R-2023-06-7767**

**IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville de Beauceville modifie le règlement identifié à l'annexe de la façon suivante :

- par le remplacement du montant de la dépense ou de l'emprunt par le montant indiqué sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe ;
- par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe ;
- par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe ;

**QUE** la Ville de Beauceville informe le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt du règlement identifié à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ce règlement par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe « A » ;

**QUE** la Ville de Beauceville demande au Ministère d'annuler dans ses registres le solde résiduaire mentionné à l'annexe « A » ;

**QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

## 8.9 RADIATION DE MAUVAISES CRÉANCES

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a certaines mauvaises créances qu'elle ne pourra pas recouvrer ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de radier ces soldes ;

**R-2023-06-7768**

**IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville radie les soldes déposés en annexe aux présentes, pour une somme totale de 632,52 \$.

## 9. VARIA

9.1 La Ville souligne le décès de Pierre Goulet. – **REPORTÉ**

## 9.2 MÉDAILLE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR MARIE-PHILIP POULIN

La Ville souligne l'obtention, par Marie-Philip Poulin, de la médaille de l'Assemblée nationale.  
François Veilleux la félicite.







## 9.3 VIVRE EN VILLE

Motion de félicitation pour nos équipes pour le Vivre en ville.  
Vincent Roy explique les démarches qui ont été faites par l'organisme Vivre en ville et le fait qu'il a été impressionné par la démarche.

## 9.4 TROTTOIRS DU PONT

Conscient de l'état de nos trottoirs du pont vont s'améliorer.  
Patrick Mathieu explique que la Ville fait des validations avec le Ministère des Transports et que c'est à la Ville de l'entretenir. Nous effectuons maintenant des démarches pour faire ces travaux.

## 9.5 CORVÉE SUR LA PISTE CYCLABLE

Merci pour les bénévoles qui ont nettoyé la piste cyclable  
Nicole Jacques remercie les bénévoles qui sont venus nous aider. Ils étaient une vingtaine, de l'aréna jusqu'en avant de Ford Auto. La Ville s'est rendu compte que les excréments de chiens ne sont pas toujours ramassés ou le sac jeté dans la nature et rappelle aux citoyens à utiliser les poubelles.

## 9.6 TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Formation gratuite le 7 juin 2023.  
Formation pour cultiver l'abondance en découvrant de nouveaux légumes.

## 9.7 ROUTE DE LA DESSERTTE

Patrick Mathieu dit que la Ville entend les demandes de citoyens et qu'on cherche du financement à ce sujet. Qu'un ingénieur sera engagé sur ce projet pour déposer une demande d'aide financière. Il invite les citoyens à porter plainte à la Ville à ce sujet, pour manque de sécurité ou autre, afin qu'on comptabilise ces plaintes et appuie notre demande.

## 9.8 RASSEMBLEMENT DES BELLES DE LA CHAUDIÈRE

Nicole Jacques remercie pour le rassemblement des belles de la Chaudière – elle remercie ceux qui ont collaboré.

## 9.9 TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE BEAUCEVILLE

David Veilleux remercie la CCB pour le tournoi de golf et les félicite.  
François Veilleux remercie monsieur Lawrence Pruneau.

## 9.10 RESTAURANT DE L'ARÉNA

François Veilleux souligne l'ouverture du restaurant de l'aréna, que c'est nouveau, avec une terrasse extérieure. Il invite les citoyens à se présenter.

## 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 10.1 Donald Parent, de la 25<sup>e</sup> Rue.

Comment ça se fait que la Ville accepte que le MTQ enlève une pancarte de la Ville. Il indique que c'est dangereux et que c'est difficile de s'y rendre. Il demande qui sera responsable. Des demandes au MTQ ont été faites, pour réduire la vitesse, des demandes de subventions ont été faites.





François Veilleux répond que le dossier est en travail et est également traité par le député Provençal. Serge Vallée explique que nous sommes soumis aux normes provinciales, que le MTQ nous demandait l'enlèvement depuis longtemps, mais qu'on attend que le député bouge au provincial. Pour l'instant, on va mettre un panneau avec les adresses civiques, les services d'urgences ont été avisés, mais qu'on n'a pas le choix de respecter les normes, en espérant que les démarches avec le député vont aboutir.

Monsieur Parent demande si l'étude du MTQ pourrait être refaite pour l'analyse de la courbe, où la 53<sup>e</sup> Rue est encore pire. Il ne comprend pas le point de vue du MTQ à ce sujet. Il dit que la demande de nouvelle évaluation doit venir de la Ville.

Serge Vallée explique qu'à l'époque, ils demandaient à la Ville de faire l'étude et que si des travaux étaient à faire, le MTQ serait ouvert, mais qu'il s'agit, dans ce dossier, de millions de dollars. On ne peut pas faire des travaux de cette ampleur sur le dos des contribuables.

Monsieur Parent dit que c'était passé au conseil, que des budgets ont été votés sur cette rue. Il dit que la Ville a fait des promesses et que c'est à la Ville de régler la situation.

Serge Vallée répond que la réponse ne sera pas donnée ce soir, mais que la Ville va prendre ses responsabilités, mais qu'un document a été trouvé disant que l'entrée ne serait jamais une rue.

Monsieur Parent demande le service auquel il considère avoir droit.

François Veilleux répond qu'il rencontre Luc Provençal dans quelques jours et lui parlera de ce dossier. Que le MTQ a demandé des ajustements à la rue, mais refuse d'aller plus loin. Il fera un suivi.

Serge Vallée répond que les démarches sont entamées pour l'affichage.

### **Sylvain Boutin**

Il demande à quelle date la rue a été refusée. Il dit qu'en date de la semaine dernière, la Ville faisait toujours la promotion de la rue sur notre site Internet. Serge Vallée avait espoir d'arriver à un accord avec le MTQ, ce qui n'a pas été le cas.

François Veilleux fera un suivi à Serge Vallée à ce sujet.

## **10.2 Sylvio Morin, enbeauce.com :**

Maison d'Élyse : dénomination officielle, c'est quoi la suite avec le Ministère.

Sandra Bernard explique la protection de la citation et la différence avec celle du ministère et ce que le règlement fait.

Monsieur Morin demande si cela aidera des subventions. François Veilleux répond que cela ouvre des portes.

Monsieur Morin demande, concernant le Comité du Quartier de la Dêbâcle, quel est son rôle :

Nicole Jacques – la Corporation travaille très intensément depuis quelques années pour sauver l'immeuble et en faire quelque chose de très bien. La citation devait être une de ces étapes.

Monsieur Morin : Comité culturel et patrimonial de Beauceville : qu'arrive-t-il avec le matériel qui est en train de pourrir dans une grange ? Des édifices disparaissent, il ne fait pas perdre ces objets. Est-ce que quelqu'un va reprendre le flambeau.

François Veilleux dit qu'on ne peut pas trop répondre et que des élus travaillent là-dessus et que les élus sont conscients de ce qui se passe. Il demande si la Corporation, ce ne serait pas une belle opportunité.





Vincent Roy dit que ce n'est pas tous les édifices, c'est environ 100 sur 1800, mais l'ensemble de la ville se porte quand même bien, qu'on a hâte de voir du nouveau, mais qu'il faut les structurer.

### 10.3 Sébastien Roy, Éclaireur-Progrès :

Il demande, concernant l'affectation au budget résilient, ce que cela veut dire.

Serge Vallée dit que le bureau de projet va nous permettre de faire de nouvelles études, souvent à 75 % subventionnée, on ramasse l'autre portion.

### 10.4 Jacques Légaré :

Infrastructures résiliente : sert à protéger ou autre ?

Serge Vallée répond que oui.

Monsieur Légaré demande concernant l'affectation pour honoraires professionnels : pour n'importe quel projet ?

Serge Vallée dit que oui, on a beaucoup d'analyses à faire pour avoir de l'aide gouvernementale, que ce fond nous aide à faire ces études, ingénieurs ou autres.

Monsieur Légaré demande, concernant l'adoption du règlement sur le CCU : est-ce que c'est la création du CCU ?

Patrick Mathieu dit que c'est la régie du CCU.

### 10.5 Sylvio Morin :

Trottoir du pont, comment ça se fait que la Ville doit payer.

Patrick Mathieu : le pont est au MTQ, mais le trottoir appartient à la Ville. On a maintenant l'information et on va enclencher les démarches conjointement avec le MTQ.

Sylvio Morin : Une idée du coût ?

Vincent Roy dit que la machine à eau a vu les galettes lever. Aucune idée du budget pour le moment.

### 10.6 Jacques Légaré :

115<sup>e</sup> Rue : la rue de la quincaillerie, qu'elle sera tassée vers la gauche (pièce universelle).

François Veilleux dit que oui pour Carquest.

Monsieur Légaré : Abolition des frais de volume à la bibliothèque, ne savait pas qu'il y avait des frais.

### 10.7 Sébastien Roy :

Fonds réservé pour la piste cyclable ?

François Veilleux : on se fait des protections. Ça se peut que ce soit pour des ponceaux, pour des pancartes, que si on ne la prend pas, on retourne l'argent dans les surplus. Serge Vallée dit que le bouclage financier doit être fait au final avec la MRC, que ce n'est pas terminé.

### 10.8 Sylvio Morin :

Il reste la traverse des rapides du diable, et le pont vers St-Joseph, le





glissement de terrain et le remplacement des ponceaux. La MRC est allée avec une firme pour aller en appel d'offres là-dessus, que ces sommes pourraient couvrir ces travaux.

Serge Vallée : des sommes sont déjà présentes, mais qu'on bonifie le fonds. François Veilleux dit qu'on prévoit.

Monsieur Morin demande si la loi ne nous oblige pas à redistribuer.

Serge Vallée dit que les surplus font automatiquement dans le fonds général.

**10.9 Jacques Légaré :**

25<sup>e</sup> Rue : une rue privée que la Ville accepte qu'elle joigne le réseau municipal ?

François Veilleux dit que c'est du passé, par les opérations, une demande des citoyens de faire une rue, on dit oui, qu'on prend de l'information au MTQ, des ingénieurs sont engagés, que la rue est en pente, que le MTQ a demandé que ce soit plus doux. Le MTQ a avisé la Ville que ce n'était pas une rue.

**10.10 Sylvio Morin :**

Il demande le nom du promoteur de la 25<sup>e</sup> Rue. Monsieur Jean-Guy Rancourt (présent dans la salle) répond que c'est lui-même et indique un nom d'entreprise (inaudible).

**10.11 Jacques Légaré :**

Vidage de fosse septique, il semble que la compagnie envoie une facturation supplémentaire. Qu'ils ne peuvent pas choisir.

François Veilleux dit que c'est la MRC. Serge Vallée dit que c'est la compétence de la MRC, mais chaque année, elle nous envoie une liste pour taxer ces personnes chaque année. François Veilleux demande si les personnes sont doublement facturées. Sur quelle base : monsieur répond que c'est une norme de sécurité pour les Bionest, soit 229 \$ de plus, plus ce que la Ville va envoyer. On va vérifier plus amplement ce qu'il en est.

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**R-2023-06-7769** IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

8h46

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière

